

ST GERMAIN **DES** PRES

2022

infos





Nous avons tourné la page du calendrier 2021. La douceur de Noël nous a enveloppés avec ses notes de joie, de partage, de convivialité, nous faisant oublier pour un temps les soucis et les préoccupations du quotidien.

Notre vie est encore impactée par la pandémie du Covid-19, ce qui nous oblige à faire preuve de prudence et à respecter les consignes sanitaires contraignantes, mais nécessaires. Toutefois, il faut apprendre à vivre avec cette situation.

L'ensemble des animations de la commune n'a pas pu être réalisé comme les organisateurs et la municipalité l'auraient souhaité (fête du village, bals du dimanche, vide-grenier, loto...). Seuls les repas pétanque de l'été, un thé dansant, la fête de l'automne - avec son repas et son exposition - et la bourse aux jouets ont égayé le village cette année.

Concernant l'arbre de Noël, le traditionnel spectacle offert aux enfants de 0 à 10 ans de la commune n'a pas eu lieu. Un goûter et une distribution des cadeaux ont été réalisés à l'école pour les petits, et à la salle des fêtes pour les CE1-CE2 et CM1-CM2, dans le respect du protocole sanitaire.

Travaux structurants de notre commune :

- le chantier de la maison d'assistantes maternelles (MAM) – salon de coiffure – multiservices - 3 logements est en voie d'achèvement, Il devrait être bientôt terminé (février/mars)
- D'autres projets devraient aboutir à court terme :
- Enfouissement des réseaux électriques et télécoms à Malacam
- Changement de lampadaires pour diminuer la consommation électrique
- Voirie dans le haut du quartier d'En Teste

Je remercie les bénévoles qui ont restauré le cœur de l'église.

Je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants.

Bonne année 2022 à toutes et à tous ceux qui vivent sur la commune, à l'équipe municipale, à l'équipe enseignante, aux employés municipaux et aux bénévoles des associations.

Je suis avec vous pour une nouvelle année à l'écoute et au service de tous.

Raymond FREDE, Maire

SOMMAIRE

■ La vie de notre commune	3
■ Les travaux	4-5
■ L'autoroute	6-9
■ Au fil des conseils municipaux	10-11
■ Les finances de la commune.....	12
■ Infos Recensement	13
■ La CCSA.....	14-15
■ L'école.....	16-17
■ Planimètre.....	18-19
■ Pluviométrie	20
■ A savoir	20-22
■ C'est arrivé à St-Germain en 2021	23
■ Cérémonie du 11 novembre	24
■ Notre page d'histoire.....	25
■ Les associations	26-31
■ Les producteurs locaux.....	32-33
■ L'état-civil.....	34
■ Les services	35

Ce bulletin a été réalisé par l'équipe municipale, avec la participation de Raymonde Amalric, Morgane Caraty et les associations. Merci à tous ceux qui ont participé à sa réalisation. Edité et broché par l'imprimerie Couleurs d'Autan à Castres

LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Les habitants de la commune de Saint-Germain-des-Prés sont des "Saint-Germinois(es)"

INFORMATIONS UTILES

La Mairie

Tél. / Fax 05 63 75 54 55

Adresse mail : mairie.saintgermain81@e-kiwi.fr

Une boîte aux lettres "spéciale mairie" est installée sur le mur, côté gauche de l'entrée du secrétariat.

Ouverture du secrétariat

Secrétariat : M^{me} Morgane Caraty et M^{me} Milène Vanhuysse

Lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Mardi : 13h30 - 18h30

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Jeudi : 13h30 - 18h30

Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h

La mairie est fermée le samedi

Journal La Dépêche

Pour faire passer un article gratuit, veuillez contacter la correspondante locale : M^{me} Raymonde Amalric, le Page
Tél. 05 63 75 57 63.

Courrier postal

Une boîte aux lettres se trouve sous le porche de l'église.
La levée du courrier est effectuée tous les midis.

Statistiques urbanisme année 2021

Nombre de permis de construire déposés :	19
Nombre de permis de construire modificatifs déposés :	4
Nombre de déclarations préalables de travaux déposées :	19
Nombre de certificats d'urbanisme opérationnels déposés :	6
Nombre de certificats d'urbanisme d'informations déposés :	40

Frelons asiatiques

Les pompiers n'interviendront plus sur les domaines privés pour détruire les nids de frelons. Dès que vous apercevez un nid, prévenez la mairie, une entreprise spécialisée assurera la désinsectisation. Les frais d'intervention sont pris en charge moitié par la commune et moitié par la communauté de communes.

Tarifs cimetière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le tarif des concessions pour perpétuelles années (qui date de 1959) est modifié. Le prix d'achat pour une tombe de 3 m² est fixé à 80 € le m² soit 240€, et pour un caveau de 6 m², 480 € + 25 € de frais d'enregistrement.

Le prix d'une case du columbarium est fixé à 600 € pour une durée de 30 ans.

Déchetterie (Soual)

Ouverture du mardi au samedi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermeture le lundi et les jours fériés.
« Le Soulet » - Tél. 05 63 70 95 59

Point récup'

- Un récupérateur de vêtements sera installé à Saint-Germain-Des-Prés sur le parking de la salle des fêtes.
- Le récup' verre attendant au cimetière a été enlevé l'année dernière, un nouveau récup' verre sera installé rue de la mairie entre le lotissement de Plaisance et le nouveau lotissement.

UN MOT SUR...

La Fibre

Le calendrier de la Fibre indique une arrivée prévisionnelle contractuelle de la fibre en octobre 2022 avec le Conseil Départemental.

Toutefois suite aux événements liés à la crise sanitaire que nous traversons, ou par divers aléas rencontrés lors de la construction du réseau fibre, vous avez pu constater du retard de celui-ci.

A ce jour, 221 prises sont en statut « en cours de déploiement » sur SAINT-GERMAIN-DES-PRES et la construction du réseau sur SAINT-GERMAIN-DES-PRES n'est pas encore achevée.

L'installation d'un point de mutualisation (PM) sur SAINT-GERMAIN-DES-PRES est en cours de finalisation avec une implantation prévue sur le 1^{er} semestre 2022.

Aucune date précise ne nous est communicable pour l'instant car le Conseil Départemental du TARN reste dans l'attente d'une proposition de calendrier recalé de la part de TARN Fibre.

TARN Fibre reviendra vers la collectivité lorsque l'information sur la date précise de fin de déploiement de la commune de SAINT-GERMAIN-DES-PRES sera connue et actée.

Retrouvez toutes les infos de la commune sur :





M.A.M. en construction



Les bâtiments prévus entre l'école et le hameau du Colombier sont en voie d'achèvement. Nous espérons qu'ils seront opérationnels au mois de mars.

Nous précisons leur fonction.

Un local commercial accueillera un salon de coiffure et dans le prolongement un commerce multiservices (épicerie, dépôt de pain, produits locaux ...). A l'étage nous avons prévu 3 appartements à louer

Contigu à ces bâtiments se trouve le local de la M.A.M. (Maison d'assistantes maternelles) qui devrait accueillir 12 enfants avec 3 assistantes associées.

Nous espérons que ces créations donneront un élan à la commune, permettront des échanges et des activités porteuses de dynamisme.



Travaux de voirie
En Brugassou



SOMMES-NOUS ?

Par ailleurs, associées au lotissement de Plaisance, 16 maisons devraient être construites et habitables dans le courant de l'année, la plupart des lots ont été vendus. De nouveaux habitants en perspective donc et toujours plus de vitalité avec des résidents jeunes et des enfants à venir qui permettront à notre école de conserver un effectif satisfaisant.

Un centre de village se dessine autour de l'église, de l'école, de la salle des fêtes avec un habitat pavillonnaire de plus en plus dense : il va falloir organiser et coordonner tout cela.



Réparation de la salle de catéchisme



Eglise : travaux à l'intérieur et zinguerie

Investissements de la commune de Saint-Germain-Des-Prés au cours de l'année 2021 :

- Travaux de construction de locaux commerciaux, logements et maison d'assistantes maternelles (en cours)
- Installation de climatisations réversibles à la mairie et à l'école
- Acquisition de 10 ordinateurs portables pour la salle informatique de l'école en remplacement du matériel obsolète
- Acquisition d'un logiciel et d'une tablette de gestion des inscriptions à la cantine et à la garderie
- Remplacement du chauffe-eau de l'école
- Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école

AUTOROUTE A69 : CASTRES - TOULOUSE

Du nouveau et du concret suite à la réunion du 22 novembre dernier à la Chambre de commerce et d'industrie de Castres, présidée par M^{me} La Préfète.

Objet : processus de création de l'autoroute Castres – Toulouse
Présents : N.G.E. – ATOSCA et ASCENDI : Concessionnaires et maîtrise d'ouvrage

Divers élus : député et sénateur

La DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement)

Chef de projet nommé par la préfète

Sous préfet de Castres

Président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie de Castres)

Président de la chambre d'agriculture du Tarn

Maires et élus des communes concernées par la création de l'autoroute

Les divers responsables s'expriment pour donner les informations suivantes

Réalisation d'un parcours de 54 km.

Entrée en vigueur du contrat de réalisation : 1^{er} semestre 2022

Enquête publique : janvier – février 2022

Début des travaux : 1^{er} semestre 2023 à fin 2^e semestre 2025

Prise en compte des aspects écologiques : Pas de carrières temporaires comme cela avait été dit (la préfète et les concessionnaires s'y engagent)

Péage inférieur à 7 € ; les véhicules électriques pourront bénéficier automatiquement d'une réduction de 20%, les abonnés pourront aussi bénéficier d'une réduction allant de 30 à 60% selon le type d'abonnement. Les deux réductions sont cumulables

Moins de 300 ha. seront prélevées sur les terres agricoles au lieu des 360 prévues initialement.

Les péages seront entièrement automatisés ce qui entrainera un gain de temps, évalué à 30 mn. à partir de Castres. 4 diffuseurs (on ne dit plus échangeurs) jalonneront le parcours du raccordement à la rocade de Castres jusqu'à l'autoroute A68 après Verfeil : 2 sont situés à Castres – Mérou, 1 à Soual 1 à Puylaurens (existe déjà) et 1 à Maurens Scopont.

Une concertation permanente sera mise en place : nomination (déjà concrétisée) d'un chef de projet nommé par la préfète pour une durée de 3 ans.

Pour Saint Germain de prés, les hameaux à proximité de la voie autoroutière seront protégés des nuisances sonores. Les trajets annexes et de substitution seront étudiés au cas par cas avec les élus locaux et réalisés en même temps que l'axe principal. Les riverains pourront faire connaître leurs préoccupations lors de l'enquête publique.

Les concessionnaires rencontreront les élus pour autorisation à pénétrer sur les espaces privés en décembre 2021 ou janvier 2022 (mesures, sondages et analyses des terrains concernés) Restent à fixer les couts et les équilibres financiers annoncés à la baisse de façon considérable ; un certain flou est apparu sur ce sujet

Questions diverses et dialogues avec les présents

L'opposition au projet est présente et demande des informations supplémentaires sur les aspects financiers et reste sur ses positions, considérant que cette réalisation est obsolète.

Le président de la CCI se félicite (avec de nombreux élus de la majorité dite silencieuse) de voir aboutir ENFIN un projet tant de fois reporté qui déblocquera un territoire de plus de 100 000 habitants (communauté d'agglo.) et sauvera l'emploi pour développer une activité économique actuellement en souffrance. Il souhaite même que cette autoroute ne soit pas un « cul de sac » et verrait bien le projet continuer sur la vallée du Thoré et poursuivre vers le Bas- Languedoc.

Le sénateur Folliot demande à ce que l'on commence le plus rapidement possible les travaux sur le parcours déjà traité et disponible entre Verfeil et l'A 68. Ce serait un signe fort pour l'opinion publique qui se désespère d'attendre.

Le président de la chambre d'agriculture est satisfait de voir que l'on veut faire une économie des terres agricoles et souhaite que l'indemnisation des agriculteurs soit revue à la hausse.

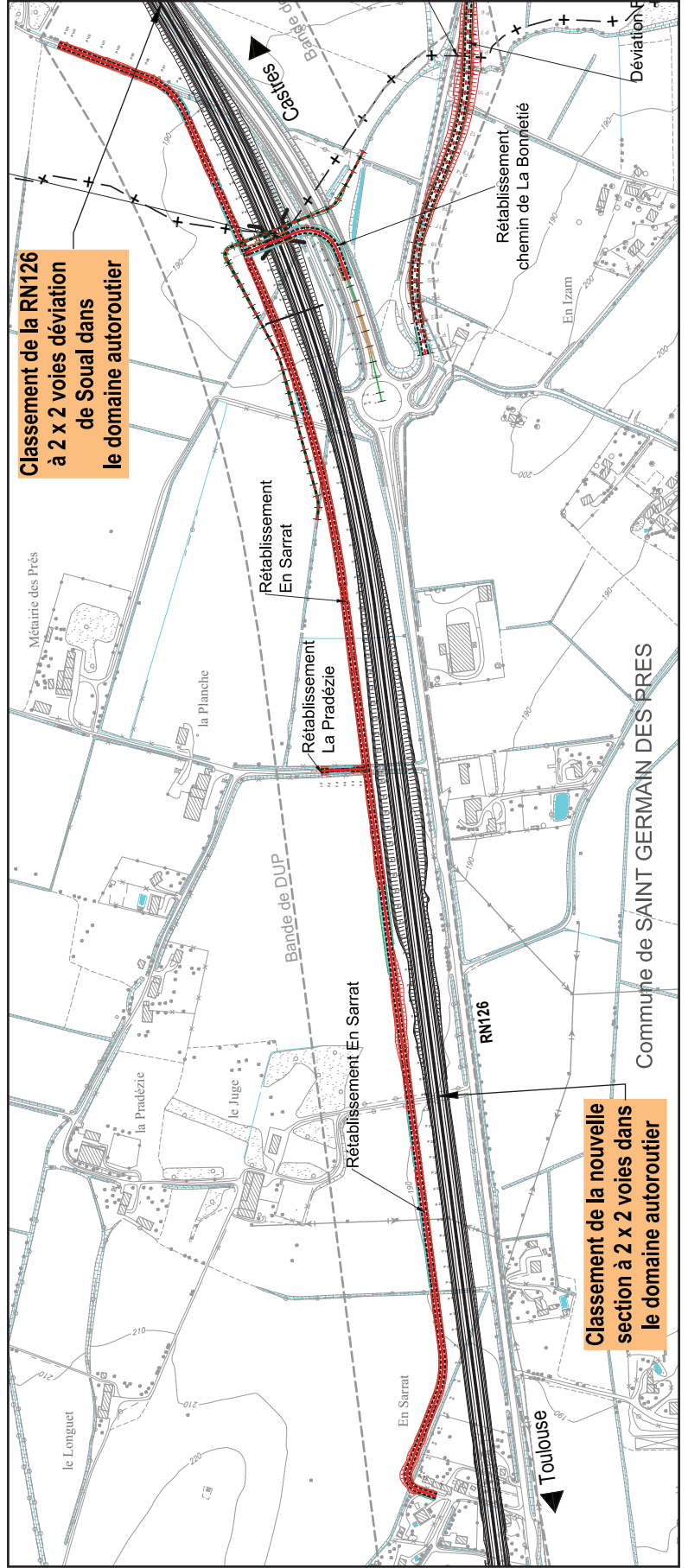
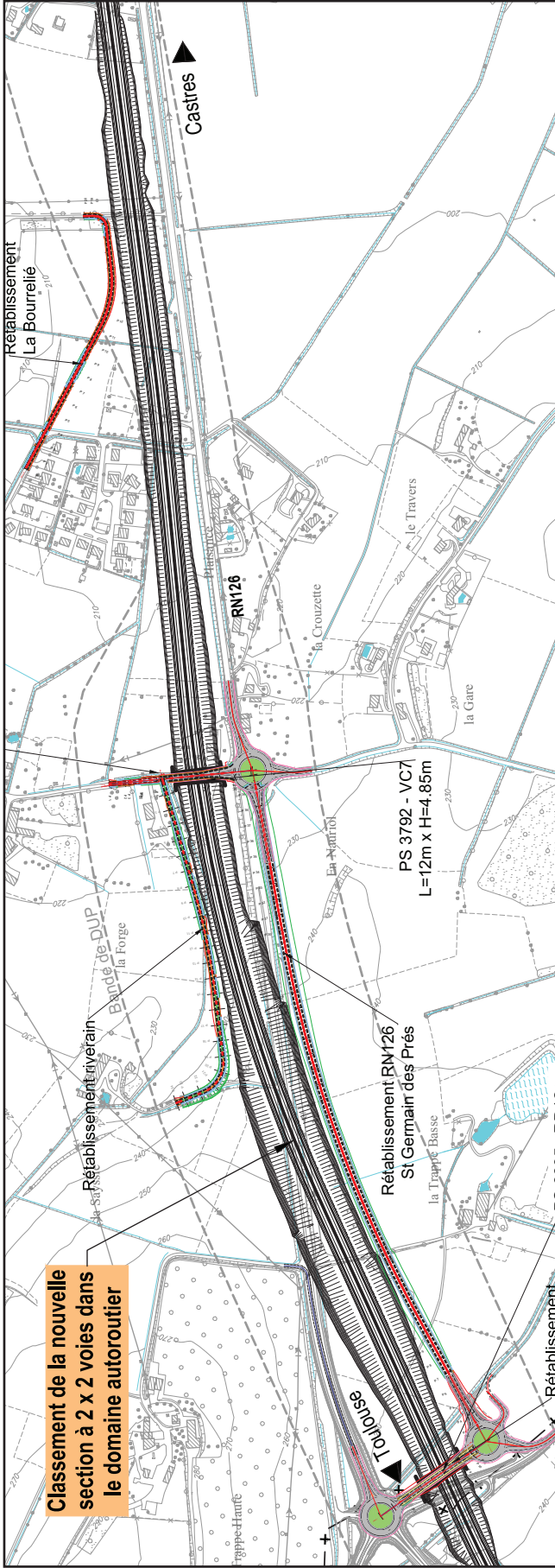
Madame la Préfète clôture la séance à 19h 15 en prévoyant une nouvelle information dans 2 mois environ.

Une seconde réunion au siège de la communauté des communes de Sor et Agoût s'est tenue début décembre et n'a pas apporté d'autres précisions. Les élus ont été accueillis par un groupe de manifestants anti autoroute mais la réunion a pu se tenir dans le calme et le respect des différents points de vue.

Le problème principal qui a été soulevé concerne surtout l'organisation des voies de circulation qui jouxteront l'autoroute et la circulation des poids lourds. D'autre part certains doutent encore de la diminution des charges financières pesant sur les collectivités locales et régionales, il y a eu sur ce point un refus d'apporter une information claire et précise.

Pour le bassin économique du pays Castrais la création de l'autoroute apparaît évidemment comme une chance qu'il ne faudra pas laisser passer. La circulation entre Castres et Soual est certainement le point-noir qu'il faut régler au plus vite mais à partir de la vallée du Girou (après Puylaurens), les enjeux ne sont pas les mêmes.

La municipalité de Saint Germain s'engage à écouter et à aider les habitants directement concernés. Le déroulement de l'enquête publique permettra de poser les problèmes particuliers. Un cahier sera à la disposition des riverains dans notre mairie. Une permanence de la commission d'enquête se tiendra à la mairie de Puylaurens le 24 janvier 2022 de 9h à 12h et le 4 février de 14h à 17h. une autre aura lieu à Soual le 1^{er} février 2022 de 9h 30 à 12h 30. Nous organiserons aussi, en temps voulu, à Saint Germain, une réunion publique avec les principaux responsables du projet.



Classement de la nouvelle section à 2 x 2 voies dans le domaine autoroutier



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE

1 – Objet de l'enquête

Le décret n° 2018-638 du 19 juillet 2018 a :

- déclaré d'utilité publique les travaux de création d'une liaison à 2 x 2 voies entre Castres (département du Tarn) et Verfeil (département de la Haute-Garonne),
 - conféré le statut autoroutier à la liaison nouvellement créée (A 69),
 - porté mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Castres, Cuq-Toulza, Maurens-Scopont, Puylaurens, Saint-Germain-des-Près et Saix et de la communauté de communes de Sor et Agout dans le département du Tarn.
- Dans ce cadre, une enquête publique parcellaire est ouverte par arrêté interpréfectoral du 10 décembre 2021 afin de :
- définir avec précision les immeubles nécessaires à la réalisation du projet
 - identifier les propriétaires, les ayants-droits, les titulaires de droits réels et les personnes intéressés

2 – Autorités responsables du projet

La réalisation du projet relève de la compétence de :

- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, par délégation du préfet de région Occitanie, maître d'ouvrage du projet jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat de concession – Direction des transports – cité administrative – bâtiment C – 1 rue de la cité administrative – CS 80002 – 31074 Toulouse Cedex 9 - dmorn.dt.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
 - la société ATOSCA, concessionnaire attributaire - contact@a69-atosca.fr
- Des informations complémentaires pourront également être sollicitées auprès de l'assistant foncier SEGAT - enqueteparcellaire.a69@segat.fr

3 – Autorités organisatrices de l'enquête

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et la préfète du Tarn sont chargés de l'organisation de l'enquête publique. La préfète du Tarn la coordonne et en centralise les résultats.

4 – Durée et périmètre de l'enquête

L'enquête se déroulera du lundi 17 janvier 2022 à 8 h au vendredi 18 février 2022 à 18 h dans les lieux suivants :

- sous-préfecture de Castres,
- dans le département du Tarn : communes de Algans, Appelle, Bannières, Cambon-les-Lavaur, Cambounet-sur-le-Sor, Castres, Cuq-Toulza, Lacroisille, Maurens-Scopont, Montcabrier, Puylaurens, Saint-Germain-des-Près, Saix, Soual, Teulat, Villeneuve-les-Lavaur, Viviers-les-Montagnes,
- dans le département de la Haute-Garonne : communes de Francarville, Vendine et Verfeil.

La sous-préfecture de Castres est désignée siège de l'enquête publique.

5 – Désignation de la commission d'enquête

M. Richard FORMET, officier supérieur de gendarmerie est désigné président de la commission d'enquête. Les autres membres titulaires sont :

- M. Laurent MERCY, ingénieur divisionnaire agriculture
- M. Denis ROUALDES, ingénieur divisionnaire des travaux

6 – Lieux où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le public pourra, pendant toute la durée de l'enquête, consulter :

- l'intégralité du dossier d'enquête (en version papier) à la sous-préfecture de Castres aux jours et heures habituels d'ouverture au public à Castres,
 - l'intégralité du dossier d'enquête en version numérique à la sous-préfecture de Castres, de toutes les communes relevant de la commune concernée.
- En outre, dans chaque commune concernée, le public pourra consulter le dossier parcellaire correspondant à la commune concernée.

Par ailleurs, toute personne pourra consulter l'intégralité du dossier d'enquête sur les sites internet des services de l'Etat dans le département du Tarn (www.haute-garonne.gouv.fr)

En activant le lien suivant <http://verfeil-castres-ep-a69.enquetepublique.net>

Il pourra être demandé communication de l'intégralité du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81 013 Albi cedex 9.

7 – Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra présenter ses observations :
- dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sur les sites internet des services de l'Etat dans le département du Tarn (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr)
- en activant le lien suivant <http://verfeil-castres-ep-a69.enquetepublique.net>
- par courrier à l'adresse suivante : verfeil-castres-ep-a69@enquetepublique.net

Les observations transmises par voie postale à la sous-préfecture de Castres, formulées sur les registres d'enquête sur support papier, seront prises en compte.

Les observations sont tenues à la disposition du public, de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Toute observation formulée avant le lundi 17 janvier 2022 à 18 h ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de transmission.

10 – Elaboration et remise de l'avis et du procès-verbal de la commission d'enquête

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera procès-verbal de l'audition. Pour cette audition, le président de la commission pourra déléguer un des membres de la commission.

11 – Disponibilité de l'avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de la commission d'enquête

Une copie de l'avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies des 20 communes concernées ainsi qu'aux préfectures de la Haute-Garonne et à la sous-préfecture de Castres.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de l'avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de la commission d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81 013 Albi cedex 9.

L'avis sur l'emprise des ouvrages projetés et le procès-verbal de la commission d'enquête seront publiés sur les sites internet des services de l'Etat du Tarn (www.tarn.gouv.fr) et de la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr).

12 – Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de la procédure, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et la préfète du Tarn se prononceront, par arrêtés, sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de la liaison à 2 x 2 voies (A 69) entre Castres (département du Tarn) et Verfeil (département de la Haute-Garonne).

...e en retraite, est désigné en qualité de président de
de la commission d'enquête sont :
...t environnement retraits
...x publics de l'État (TPE) retraits

Enquête

...et dans le respect des règles sanitaires en vigueur,
...r et en version numérisée) à la sous-préfecture de
...blic - accès aux locaux par le 26, rue Camille Rabaud

...sée dans les mairies, aux jours et heures habituels
du périmètre de l'enquête et ci-dessus énumérées.
...pourra consulter, en version papier, les plans et états

Accès au dossier d'enquête :

...Tarn (www.tarn.gouv.fr) et dans la Haute-Garonne

...té du dossier d'enquête (aux frais du demandeur)
...on des politiques publiques et de l'appui territorial -
...nce de la Préfecture - 81 013 Albi cedex 9.

Formuler ses observations

...adressée pourra formuler ses observations :
...es registres d'enquête ouverts à cet effet et mis à
...usdites ainsi qu'à la sous-préfecture de Castres aux

...du président de la commission d'enquête à la
...au - BP 20425 - 81108 Castres CEDEX), siège de

...sites internet des services de l'État dans le Tarn
...e-garonne.gouv.fr)

...-préfecture de Castres, ainsi que les observations
...er seront annexées, au fur et à mesure, au registre

...Elles sont consultables et communicables aux frais
...durée de l'enquête.

...22 à 8 h ou après le vendredi 18 février 2022 à 18 h
...dépôt, la date de réception faisant foi.

...mission d'enquête
...l'opération, après
...e président peut

Composition de la commission

...mission d'enquête
...ate de clôture de
...du Tarn et de la

...vrajes projetés et
...Tarn - service de
...ent et des affaires

...seront également
...la Haute-Garonne

...la préfète du Tarn
...n des travaux de
...département de la

8 - Permanences de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête (un ou plusieurs) effectueront, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, des permanences selon le calendrier suivant :

Lieux	Dates	Horaires
Sous-préfecture de Castres (siège de l'enquête parcellaire) accès aux locaux par le 26, rue Camille Rabaud 05/63/45/60/78	Lundi 17 janvier 2022	9 h à 12 h
	Samedi 5 février 2022	9 h à 12 h
	Vendredi 18 février 2022	15 h à 18 h
Mairie de Verfeil (département de la Haute-Garonne) 05/62/22/02/42	Lundi 17 janvier 2022	15 h à 18 h
	Mardi 8 février 2022	9 h à 12 h
Mairie de Cambon-les-Lavaur (département du Tarn) 05/63/75/75/75	Jeudi 27 janvier 2022	9 h à 12 h
Mairie de Cuq-Toulza (département du Tarn) 05/63/75/71/17	Jeudi 20 janvier 2022	14 h à 16 h 45
	Vendredi 11 février 2022	9 h à 12 h
Mairie de Maurens-Scopont (département du Tarn) 05/63/75/71/91	Jeudi 27 janvier 2022	14 h à 17 h
Mairie de Puylaurens (département du Tarn) 05/63/75/00/18	Lundi 24 janvier 2022	9 h à 12 h
	Vendredi 11 février 2022	14 h à 17 h
Mairie de Saix (département du Tarn) 05/63/74/71/76	Mardi 1 ^{er} février 2022	14 h à 17 h
Mairie de Soual (département du Tarn) 05/63/75/52/49	Mardi 1 ^{er} février 2022	9 h 30 à 12 h 30

Aux jours et heures des permanences prévues, il sera possible de joindre les membres de la commission d'enquête aux numéros de téléphone précités.

Par ailleurs, dans toutes les communes ci-dessus où sont prévues des permanences de la commission d'enquête, le dossier d'enquête papier sera disponible dans son intégralité.

9 - Information et obligations des propriétaires

Notification individuelle du dépôt du dossier aux mairies concernées ainsi qu'à la sous-préfecture de Castres sera faite par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie. Elle sera effectuée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire, si leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie aux maires et au sous-préfet de Castres, qui en feront afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Les propriétaires seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées par le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Ces mesures de publicité seront accomplies notamment en vue de l'application des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, reproduites ci-après :
« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêt de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 9 JUIN 2021

Soutien aux aidants familiaux

Soutien aux aidants familiaux sur la base d'une participation communale annuelle de 0.20€ par habitant.

Prix du ticket de cantine

Le prix du repas cantine enfant est porté à 3.60 € à compter du 1er septembre 2021

Renouvellement organisation ALAE à la rentrée de septembre 2021 (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

Le renouvellement du PEDT (Projet Educatif Territorial) (valable 3 ans) doit être réalisé avant le 31/12/2021. Considérant le bon fonctionnement de l'organisation actuelle, les animations proposées aux enfants par des animateurs qualifiés et les retours positifs des familles, le conseil municipal maintient l'organisation actuelle de l'ALAE pour la rentrée de septembre 2021.

Acquisition du logiciel CapEcole et d'équipement numérique

- Acquisition de l'équipement numérique et du logiciel CapEcole d'ICAP pour la gestion de la cantine et de la garderie,
- Abandon des tickets cantine et garderie, remplacés par l'utilisation du logiciel CapEcole d'ICAP à compter du 01/09/2021,
- Ajout du paiement par internet.

CONSEIL DU 6 JUILLET 2021

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences – Contrat unique d'insertion (CUI) – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent des écoles à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 9 mois à compter du 31 août 2021.

Projets de rénovation et d'extension de l'éclairage public

Remplacement luminaires sur la commune à l'étude avec le SDET.

CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Transfert au SDET de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) »

Modification du règlement de la salle des fêtes

En raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, le règlement de la salle des fêtes est modifié par l'ajout d'une rubrique « mesures liées à la situation sanitaire » : respect des gestes barrières, obligation du pass sanitaire, responsabilité des organisateurs dans le contrôle du pass sanitaire.

Etude de devis pour un projet de vidéosurveillance

Suite aux incivilités répétées, le conseil municipal étudie le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance pour sécuriser les lieux suivants : devant la mairie, l'école, la salle des fêtes et le foyer, le porche de l'église et le terrain de tennis, le citystade.



AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2021

Titularisation d'un agent technique

Titularisation de Monsieur Philippe DANIELI comme agent technique à temps complet.

Mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes

Validation d'un projet de création d'un conseil municipal jeunes.



Trésor Public : maintien d'un réseau de proximité des finances publiques

Considérant que :

- La fermeture de toutes les trésoreries de la communauté de communes met un terme à la proximité nécessaire et reconnue des agents des finances publiques, rendant difficile leur mission de service public auprès des communes, des élus, des entreprises et des citoyens.
- La mise en place des points de permanence, non effectives à ce jour sur la commune de Dourgne par exemple, ne serait pas des services de pleine compétence avec le niveau de technicité attendu.
- Pour de nombreuses démarches, il faudrait se rendre à Castres dont certaines communes sont éloignées de plus de 30 minutes.
- La mise en œuvre de la charte n'a été ni actualisée ni amendée par les propositions des élus de notre communauté de communes

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-Des-Prés réuni en session plénière, ce jour :

- **REAFFIRME** son attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité
- **DEMANDE** expressément que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances publiques soit préservé.
- **DEMANDE** la préservation du maillage territorial existant en mettant en œuvre une organisation répondant aux éléments de la charte présentée le 05/09/2019 assorties de réelles permanences avec des horaires fixes permettant aux usagers, qu'ils soient citoyens ou agent et élus des 26 communes de la Communauté de Communes Sor Agout, de pouvoir disposer de ce service essentiel de proximité
- **DEMANDE EXPRESSÉMENT** une permanence à demeure sur le territoire de la communauté de communes Sor Agout pour les services de gestion comptable et de conseil aux décideurs locaux

CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Redevance assainissement

Le conseil municipal décide de fixer la redevance modernisation réseau collectif due par les bénéficiaires de réseaux d'assainissement collectif à 1,40 € + 0,25 € de redevance modernisation réseau collectif (reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne), à compter du 1^{er} janvier 2022.

Recensement 2022 : choix du coordonnateur communal

la commune doit être recensée du 20 janvier au 19 février 2022. Le conseil municipal :

DECIDE de nommer coordonnateur communal de l'enquête de recensement du 20 janvier au 19 février 2022 :

- Madame Milène VANHUYSSSE, agent administratif à la mairie de Saint-Germain-Des-Prés.

Recensement 2022 : choix des agents recenseurs

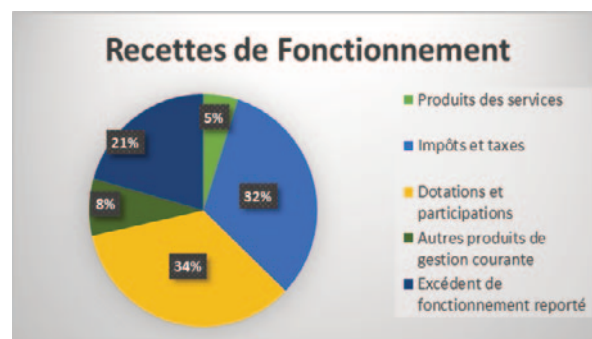
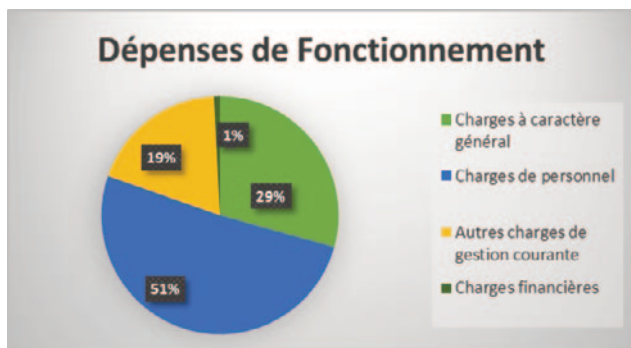
Madame CAPRON Marie-Claude et Madame BERTOLIN Mélanie seront recrutées du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 en qualité d'agents recenseurs.



Compte Administratif 2020

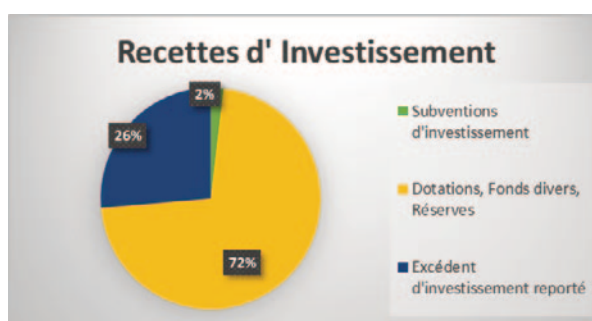
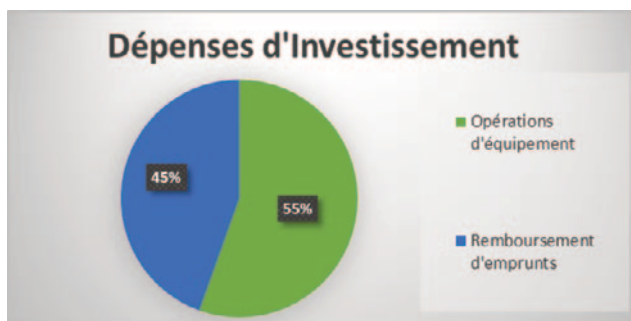
Dépenses : 479 278.33 €

Recettes : 714 014.00 €



Dépenses : 55 740.16 €

Recettes : 129 800.73 €



Vote des 2 taxes pour l'année 2021

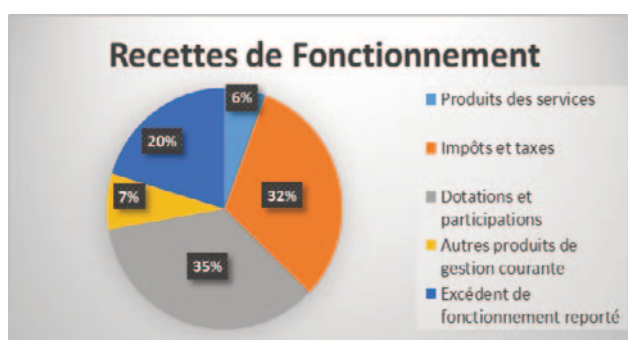
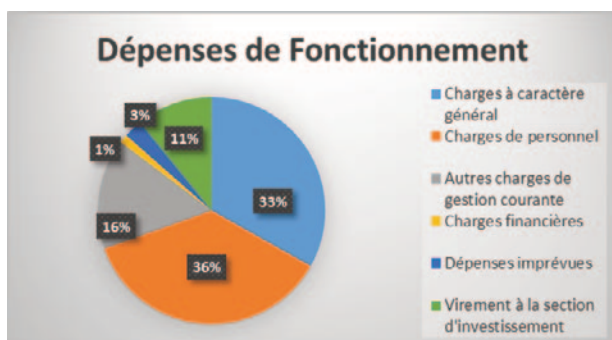
Foncier Bâti : 50.21 %

Foncier Non Bâti : 74.53 %

Budget Primitif 2021

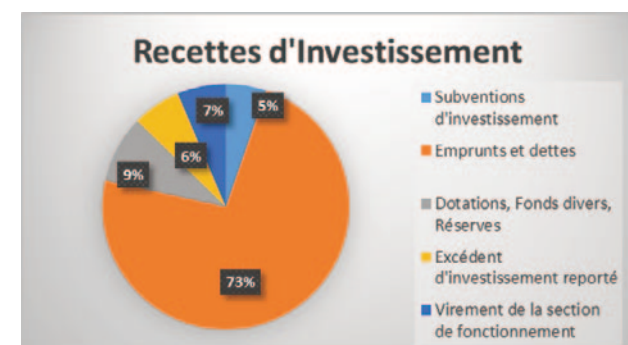
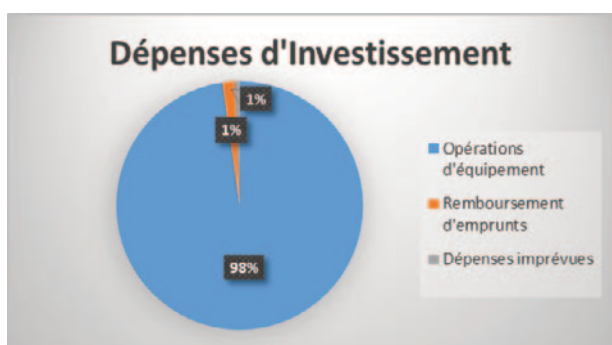
Dépenses : 699 106.15 €

Recettes : 699 106.15 €



Dépenses : 1 187 305.44 €

Recettes : 1 187 305.44 €





Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

ENVIRONNEMENT :

Réduction des déchets par le compostage :

Moins de déchets et de mauvaises odeurs dans la poubelle verte, **moins de trajet à la déchèterie**, **moins de kilomètres effectués** pour le traitement de vos déchets et **de l'engrais 100% naturel** pour vos plantations : VOICI LES MULTIPLES AVANTAGES D'AVOIR UN COMPOSTEUR CHEZ SOI !!

Pas de sortie ? Vous pouvez vous lancer dans le **lombricompostage** ou le **compostage collectif** entre voisins.

Des composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes

- composteur **plastique** et **lombricomposteurs** > mis à disposition gratuitement
- **composteur bois** > en vente à 23€



Contactez-nous avant de venir le chercher au
06.65.04.28.96 ou par mail
melanie.damien@communautesoragout.fr

ECONOMIE :

Nouveauté pour les personnes en recherche d'un emploi : inscrivez-vous sur la CVthèque en ligne

Depuis le mois de Septembre 2021, les personnes en recherche d'un emploi ou en reconversion professionnelle peuvent déposer leur candidature à une offre ou leur CV directement en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes Sor et Agout :

<https://www.communautesoragout.fr/la-communaute-de-communes/offres-d-emplois>

La Plateforme Emploi est un service proposé par la communauté de communes qui accompagne et conseille les demandeurs d'emplois dans la formulation de leur candidature à une offre d'emploi gérées par la Plateforme. Ces offres d'emploi sont uniquement des offres proposés par les entreprises du territoire intercommunal. L'inscription et le dépôt des candidatures en ligne permet ainsi d'être plus réactif et de faciliter le rapprochement entre les offres et les candidatures.

La Plateforme Emploi Sor et Agout reste également joignable du Lundi au Vendredi de 9h à 17h par téléphone au **06.69.19.06.56** ou par mail à l'adresse :

emploi@communautesoragout.fr

Vous pouvez également rencontrer nos conseillères emploi tous les Jeudi après-midi au siège de la Communauté de Communes Sor et Agout (Espace Loisirs les Etangs – 81 710 SAÏX) de 14h à 16h30.

PETITE ENFANCE :

Lieu d'Accueil Enfants Parents :

Espace convivial ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.

- Jeux libres pour les enfants
- Espace de parole et de rencontre pour les parents
- Lieu de sociabilité pour l'enfant

- Tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9h30 à 11h30
- A la maison de l'enfance-espace loisirs les étangs-81710 SAÏX
- Accueil gratuit et sans inscription
- Pour les habitants de la Communauté de Communes Sor et Agout

Contact : **06-98-28-80-86** ou
laep@communautesoragout.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents

• Protocole COVID-19 : Port du masque obligatoire pour les adultes •

Le LAEP est un espace convivial
ouvert aux enfants de 0 à 4 ans
accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.

- > Jeux libres pour les enfants
- > Espace de parole et de rencontre pour les parents
- > Lieu de sociabilité pour l'enfant

- > Accueil gratuit et sans inscription
- > Tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9h30 à 11h30
- > Pour les habitants de la C.C.S.A
- > 10 enfants maximum



LAEP • Maison de l'enfance
Espace loisirs "Les étangs" • 81710 SAÏX
06.98.28.80.86 • laep@communautesoragout.fr



CULTURE :

La Commission Action Culturelle et événementiel de la CCSA vous concocte une programmation culturelle 2020 aux petits oignons pour que la culture se croque en 2021 après cette période de disette forcée... En attendant voici quelques actualités :

> Concernant les Bibliothèques :

- Suite au succès du premier Concours d'écriture autour des aventures de "Léon, le héron de Cocagne, le héros de nos campagnes", le Réseau des Bibliothèques du Sor et de l'Agout lance **un nouveau Concours d'écriture, cette fois sur le thème de « l'intergénérationnel »**, thème qui servira de fil conducteur aux activités de nos bibliothèques en 2022. Si vous souhaitez participer au Concours d'écriture, **vous avez jusqu'au mardi 12 avril 2022 pour proposer vos textes.**

Renseignements et inscriptions auprès de votre bibliothèque ou à l'adresse mail
karine.delzors@communautesoragout.fr

- Ne manquez pas prochainement « Les Nuits de la lecture » du 21 au 24 janvier 2022...



Remise des Prix aux lauréats du premier Concours d'écriture animée par madame Anaïs Loyale au moment des BIPA 2021

> Concernant le Spectacle Vivant

Dans le cadre de son dispositif d'Aide à la création, la Communauté de Communes accueille régulièrement en résidence sur son territoire des équipes artistiques en création. Une belle occasion pour nos artistes de créer non loin de chez eux et pour nos habitants de participer au processus de création tout en bénéficiant d'une sortie de résidence gratuite.



La Famille Goldini accueillie à Maurens-Scopont pour son spectacle « le Théâtrographe » en sortie de résidence devant les enfants de l'école du Rigoulet le 2 juillet 2021

URBANISME :

DEMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : **Nouveau ! Saisie en ligne des dossiers**

A compter du 1er janvier 2022, toutes les Communes devront être en capacité de recevoir des dossiers de demandes par voie dématérialisée. Pour cela, la **C.C.S.A. travaille à la mise en place d'un module de Saisine par Voie Electronique (SVE) dans les 26 Communes du territoire.**

Une information complète à l'attention des utilisateurs est accessible sur le site Internet de la Communauté de Communes Sor et Agout

Les dossiers papier seront toujours possibles. C'est un service supplémentaire qui est offert à la population. Transmettre en ligne son dossier évite les frais de photocopies, les frais postaux et permet un gain de temps sur les délais d'instruction.

Simple et gratuite, la saisie en ligne sera accessible dès le 8 décembre via le site internet de la CCSA / Rubrique Urbanisme / Application du Droits des Sols :
<https://www.communautesoragout.fr/urbanisme-et-amenagement/urbanisme/application-du-droit-des-sols>

Comment demander une autorisation d'urbanisme ?

Deux possibilités sont offertes à la population par la communauté de communes pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme :

- Saisie en ligne
- Dossier papier

Comment faire en pratique ?

Une vidéo pour guider le dépôt du pétitionnaire :
<https://www.youtube.com/watch?v=DG3jRjAgPIA>

Une année encore particulière

L'article du Bulletin de l'an dernier se terminait en espérant une année 2021 plus « normale » au niveau de la situation sanitaire. Si elle l'a presque été en termes de nombre de jours de classe, avec seulement 1 semaine d'école à la maison, ou encore en nombre d'élèves malades, avec seulement 2 depuis le début de l'épidémie (en décembre 2021), elle ne l'a pas été en termes de protocole et de contraintes imposées à nos élèves. Cependant, ceux-ci ont continué à être exemplaires dans leur comportement. Merci à eux et à leurs parents !

Pour autant, la vie de l'école continue même si nous sommes limités dans la quantité de projets que nous pouvons mener. Le retour des spectacles et des séances de cinéma a remis de la vie et de la bonne humeur dans notre quotidien. Le retour de la piscine pour les GS/CP en février et mars va aussi contribuer à « desserrer l'étreinte ».

Le premier trimestre de cette année scolaire a été placé sous le signe du souvenir, avec la visite d'une exposition retraçant le passé des Saint-Germinois grâce à la présentation de photos ou d'objets anciens, puis par la participation de nombreux élèves à la commémoration du 11 novembre, en entonnant la Marseillaise pour rendre hommage aux combattants de la Première Guerre Mondiale.



Conseil municipal des jeunes



La mairie et l'école se sont associées pour mettre en place, pour la première fois en cette année scolaire 2021-2022, un conseil municipal des jeunes. Deux élèves de CM2 ont été élus par leurs pairs de CE1-CE2 et CM1-CM2 pour représenter l'école. Il s'agit d'Eline BURKLER et Evan HERNANDEZ, suppléés par Shanna HERNANDEZ et Noah LOZANO. Ils proposeront, à l'issue de réunions préparatoires avec leurs camarades ainsi que de rencontres avec les élus municipaux, des projets autour du vivre ensemble, de la citoyenneté et/ou de l'éco-responsabilité.

Équipe éducative :

A l'issue de l'année scolaire 2020-2021, Nicole GAZEL a quitté l'école pour une retraite bien méritée. Toute l'équipe lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour ces 18 années passées à Saint-Germain. Elle est remplacée par 2 enseignantes : Laura MARTY les lundis et mardis et Blandine AUSSENAC les jeudis et vendredis.

Mmes DAUBA (GS-CP), BARRAILLE (PS-MS), CHAZOTTES (CE le jeudi) et M. DRIEUX (CE et directeur) constituent le reste de l'équipe pédagogique. M. DRIEUX peut recevoir les familles le jeudi, son jour de direction. Roselyne BONNEVAL, Jessica DINIS, Cynthia PUGINIER, Milène VANHUYSSSE et Martine BESOMBES restent toujours nos « **fées du quotidien** » et Géraud DELMAY et Philippe DANIELI nos 2 « **hommes à tout bien faire** ». Après 6 mois à nos côtés pour une mission de service civique réussie, Meïlys HOCHSTRASSER fait également partie de l'équipe municipale pour cette année 2021-2022.

Horaires des classes :

- 9h-12h / 14h-17h : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- de 7h30 jusqu'à 18h30, Cynthia PUGINIER organise les temps d'ALAE. Des activités sont proposées aux enfants sur la pause méridienne.

Équipe des parents d'élèves élus en 2021/2022 :

Titulaires : M. LABROUSSE Guillaume - Mme CARLES Elvia - M. DEPETRIS Yohan - Mme MOREL Elodie
Suppléants : M. MARTIAL Philippe - Mme ARAUD Delphine - Mme AZEMA Méлина - Mme MAS Sandy

Festivités autour de l'école :

- Le **Spectacle de l'école** autour du théâtre et de la chorale des enfants aura lieu le vendredi 20 mai.
- La **Fête de l'école** s'associera à la fête du village le vendredi 1^{er} juillet.

Si le protocole sanitaire le permet, tous ces moments de vie collective seront ouverts avec grand plaisir à tous les habitants de St-Germain-des-Prés.

RAPPELS AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Comme chaque année, nous souhaitons répondre au mieux au questionnement de certains parents concernant la première inscription à l'école. En concertation avec le Conseil Municipal, nous précisons les principes d'une inscription à l'école du village.

Le ministère de l'Éducation Nationale précise ceci :

« L'instruction est **obligatoire** pour chaque enfant dès l'âge de **3 ans**. En conséquence, tous les élèves doivent pouvoir être admis dans une école à partir de la date de la rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle ils atteignent l'âge de 3 ans. Par ailleurs, la scolarisation des enfants âgés de 2 ans révolus est rendue possible dans la limite des places disponibles. Le traitement des données relatives à l'inscription des élèves se fait via l'application nationale *Onde* ».

Ainsi, à la rentrée de septembre 2022 :

- Tous les enfants qui ont eu ou auront 3 ans en 2022 sont admis à l'école.

Pourront être admis dans le groupe de Toute Petite Section (uniquement le matin) :

Les enfants nés entre le mois de janvier et le mois de juillet 2019 ayant acquis la propreté,

- en fonction des places disponibles,
- dans l'ordre chronologique des naissances.
- les parents devront en avoir fait la demande à la mairie dans un premier temps puis auprès du directeur dans un second temps, avant le mois de mai 2022 **y compris pour une demande de rentrée au mois de janvier 2023.**

La classe maternelle comprend les Moyennes Sections (4 ans) et les Petites Sections (3 ans) qui sont prioritaires et ne peut accueillir trop d'élèves. Le nombre de places pour les TPS est donc limité, parfois nul, et varie d'une année sur l'autre.

Cette liste sera approuvée lors du dernier conseil d'école (*le jeudi 16 juin sauf changement de date*).

Ainsi, le Directeur pourra établir la liste définitive des enfants admis en TPS avant le mois de juillet. Cette liste sera confirmée aux familles la veille de la rentrée.

Démarches pour inscrire un enfant à la rentrée de septembre 2022 :

Ne tardez pas à manifester votre souhait d'inscription si vous avez un enfant né en 2019.

Pour tout renseignement, n'hésitez surtout pas à téléphoner à l'école au **05.63.75.52.59**, ou à écrire à : ce.0810529k@ac-toulouse.fr

Pièces à fournir pour une admission :

- le certificat de préinscription de la mairie,
- les pièces d'identité des 2 parents,
- le carnet de santé ou autre document attestant des vaccinations de l'enfant contre les 11 maladies suivantes : Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de séro groupe C, Rougeole, oreillons et rubéole.
- dans le cas d'une première inscription : le livret de famille.
- dans le cas d'un changement d'école : le dossier scolaire et le certificat de radiation de l'école précédente.

Pour l'équipe enseignante,
T. DRIEUX

Cette année encore, l'ALAE propose aux enfants de l'école qui sont inscrits à la cantine, des activités périscolaires.

Du CE1 au CM2, les enfants pratiquent la percussion avec Jérôme (capouch), des jeux sportifs avec Kasia, Manon et Romain ou encore, des jeux de société avec Roselyne. Ces activités ont lieu de 12h à 13h, avant le service de cantine, avec 3 animateurs par jour. Dans la limite du possible et du nombre de places, chaque enfant choisit ses 4 activités de la semaine pour toute la période (entre chaque vacances).

De la PS au CP, ce sont Romain, Aurélie, Manon et Jessica qui proposent, au jour le jour, des activités, en s'adaptant aux besoins des enfants, de 13h à 13h30 après le service de cantine. Les animateurs sont toujours par trois et proposent : activités sportives, jeux, danse et activités manuelles.

Les enfants apprécient particulièrement ce moment de la journée. C'est un temps où, ils peuvent, selon leur propre besoin : se défouler, se mettre au calme ou encore échanger avec les animateurs.

Pour rappel, L'ALAE c'est aussi la garderie du matin et du soir, payante de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30. Sur ces temps-là, c'est Milène et Cynthia qui accueillent les enfants.

Cette année, la mairie de SAINT GERMAIN DES PRES, a répondu à une demande des familles qui était, de supprimer les tickets cantine et garderie. Toutes les inscriptions se font désormais sur le portail famille du logiciel ICAP. Pensez à inscrire vos enfants avant 8H le matin, après cette heure, en cas de changement, veuillez contacter l'école.

Toute l'équipe de l'ALAE de Saint Germain des prés souhaite une Bonne année à tous les enfants et leur famille.



Commune de Saint Germain des



Lieux publics

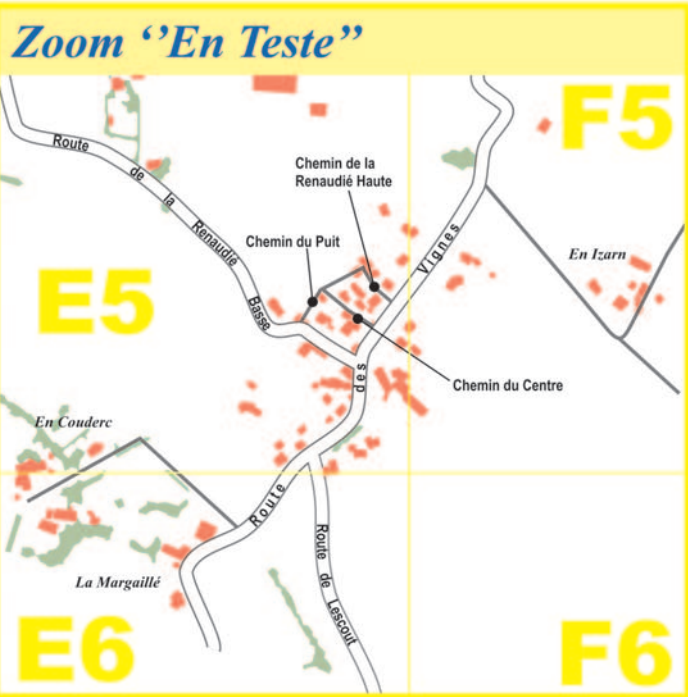
Mairie	C4	
Ecole	C4	
Eglise	C4	
Cimetière	C4	
Salle des fêtes	C4	
Aire de jeux	C4	
Aire de pique-nique	C4	
Pigeonnier	C4 - D4	

Zoom "Le Village"



Index des rues

A	AMBROSI (EN).....	B4	F	FARINIERES (CHATEAU).....	C5	N	NEYRIS.....	B3
	AURIOL (EN).....	C5		FORGE (LA).....	C4		NEXILS (EN).....	A3
B				FRESCATI.....	G4	O		
	BARRE (EN).....	C6	G				OULMS (LES).....	C2
	BELAU (EN).....	B3		GARE (LA).....	C5	P		
	BELOU (LE).....	F3		GARE (ROUTE DE LA).....	C5 C6 D6 E6		PAGE (LE).....	C1
	BONNETIE (LOTISSEMENT DE LA).....	C4		GARRIGUE MEJANE.....	F3 G3		PASTEL (ROUTE DU).....	C5 C4 D4 D3 E3
	BONNETIE (LOTISSEMENT DOMAINE DE LA).....	C4		GARRIGUE MEJANE (ROUTE DE).....			PAULIE (LA).....	C2
	BOURRELIE (LA).....	D4		D2 D3 E3 F3 G3 G4 H4			PAYSSIÈRE (EN).....	D5
	BRUGAS (EN).....	D5 D6		GREZE (LA).....	C6 D6		PIGEONNIERE (LA).....	A3
	BRUGASSOU BAS.....	B6		GUILLOUNAS.....	C2		PLAINE (IMPASSE DE LA).....	C4
	BRUGASSOU HAUT.....	B6	I				PLANCHE (LA).....	E4
	BUGUET (LE).....	C4		IZARN (EN).....	F5		PLAISANCE (LOTISSEMENT DE).....	C4
C			J				PRADELAT (EN).....	D3
	CASTAGNE (LE).....	D6		JACQUET (EN).....	E6		PRADEZIE (LA).....	E4
	CASTRES (ROUTE DE).....	B5 C5 D5 E5 F5		JEANTET (EN).....	C4		PRADEZIE (ROUTE DE LA).....	E5 E4
	CAYENNE.....	D7		JUGE (LE).....	E4		PUECH (LE).....	B2
	CENTRE (CHEMIN DU).....	E5	L			R		
	COCAGNE (RUE DE).....	C4		LAS COSTOS.....	B3		RAFFANEL.....	D1
	COLOMBIER (LE).....	C4		LEMPAUT (ROUTE DE).....	B6 B5 C5		RENAUDIE BASSE (ROUTE DE LA).....	E5
	COTEAUX (ROUTE DES).....	C5 C4 C3 C2					RENAUDIE HAUTE (CHEMIN DE LA).....	E5
	COUDERC (EN).....	E5	M				RIVALOU (LE).....	D1
	CRINS.....	A4		MAILLOLE (LA).....	C5	S		
	CRUZETTE (LA).....	C5		MAIRIE (RUE DE LA).....	C4		SAINT ANTOINE.....	C4
E				MALACAM.....	C6		SAINT ROC.....	B4
	ECOLE (ROUTE DE L').....	C4 C5		MALACAM (ROUTE DE).....	C5 C6 D6 D7		SARRAT (EN).....	D5
				MARAVAL.....	D2		SAYSSIE (LA).....	B4
				MARGAILLE (LA).....	E6		SEMALENS (ROUTE DE).....	A3 B3 C2 D2 D1
				MARIAN.....	E4		SENEGRE.....	C6
				MARIAN (ROUTE DE).....	D3 E4		SENEGRE (ROUTE DE).....	B6 C6 C7
				MARTINI.....	C3		SOLOMIAC.....	E3
				MALVIT (EN).....	C3		SOULET BAS.....	H4
				METAIRIE DES PRES.....	E4		SOULET HAUT.....	H4
				MOULIS.....	E2			
						T		
							TAILLADES (LES).....	E3
							TESTE (EN).....	E5
							TESTOU (EN).....	C3
							TRAPPE BASSE (LA).....	B5
							TRAPPE HAUTE (LA).....	B4
							TRAVERS (LE).....	C5
							TOUR (LA).....	B3
							TOUNTY (EN).....	C1
							TOURETTE (LA).....	C5
						V		
							VALETTE (EN).....	C5
							VIGNES (EN).....	D4
							VIGNES (ROUTE DES).....	E5 E6 E7 F5



Mois	2020 coteaux	2021 coteaux
janvier	32	110
février	39	34
mars	60	17
avril	83	20
mai	115	65
juin	42	148
juillet	6	53
août	33	18
septembre	91	113
octobre	75	32
novembre	22	113
décembre	132	80
Total en mm	730	803



A SAVOIR

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Tarn Rénov' Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

La Région Occitanie et le Département du Tarn ont mis en place un service public Tarn Rénov'Occitanie, qui s'adresse à tous les Tarnais et les informe gratuitement.

Son rôle : Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs, enfin, de développer les partenariats pour mieux informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique



Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières,
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénov'occitanie (audit –assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).

Comment faire? La première étape est de contacter les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où ? Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi,
97 Bd Soult à Albi sur RDV
ou par téléphone au **0 805 28 83 92** (appel gratuit),
par mail **renovoccitanie@tarn.fr**
ou sur le site internet **renovoccitanie.tarn.fr**



LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Les prochaines élections sont l'élection présidentielle en avril 2022 et les élections législatives en juin 2022.

Elections présidentielles

Prochain vote : 1^{er} tour 10 avril 2022, 2^e tour 24 avril 2022

Durée du mandat : 5 ans

Elections législatives

Prochain vote : 1^{er} tour 12 juin 2022, 2^e tour 19 juin 2022

Durée du mandat : 5 ans

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Refonte des cartes électorales

Une refonte des cartes électorales (cartes d'électeur) aura lieu avant la séquence électorale 2022. Cette refonte sera l'occasion de mettre en valeur le numéro national d'électeur (NNE), qui sera désormais une information nécessaire pour l'établissement des procurations.

Gestion des procurations : nouveauté 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

À la suite d'un déploiement progressif, la nouvelle carte nationale d'identité est entrée en vigueur sur tout le territoire depuis le 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique. Sa puce électronique, hautement sécurisée, comprend des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que, comme pour le passeport, la photo du visage et les empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans). Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) signé par l'État, qui permet une lecture automatique et reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Lors de la demande de carte d'identité, il sera indispensable de donner ses empreintes digitales pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte. Comme pour les passeports, une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc obligatoirement dans la puce de la carte mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen. Rappel : La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).



RECENSEMENT CITOYEN



Chaque jeune Français doit se faire recenser en mairie à compter de son 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même. Vous devez aller à la mairie avec les

- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif



J-400
**EN 2023, IL FAUDRA TRIER
TOUS LES EMBALLAGES**



WWW.TRIFYL.FR

Le collectif des aidants familiaux tente de continuer au mieux ses actions suite à ces années de Covid et met en place la charte signée par les maires dont nous faisons partie. Sur les 244 aidants de la communauté des communes de Sor/Agout, 16 sont Saint-Germinois. Si vous estimez qu'une personne est aidante et nécessite de besoins, vous pouvez la faire repérer à l'aide de la fiche "repérage des proches aidants" que vous trouverez en mairie. Cette fiche sera envoyé à la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) afin de répertorier anonymement ces aidants et de leur apporter un soutien si nécessaire.

Le 07/10/2012, a eu lieu la journée nationale des aidants à Dourgne. Ce sont présentés :

- la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)
- France Alzheimer 81
- la MFS (Maison France Services)
- Bulle d'air, implanté dans le Tarn et Garonne et entrain de se positionner dans le Tarn
- Halte Répit Détente, en fonction à Puylaurens tous les mercredis et à Soual tous les mardis après-midi
- La plate forme de l'Autan, écoute et soutien téléphonique de 18h00 à 22h00 7j/7
- France Parkinson 81, en cours de création et d'expansion, à peu près 90 adhérents à l'heure actuelle dans le Tarn (à savoir que : 1 Parkinsonien est découvert toutes les 02h30 en France)

La majorité des flyers de ces différentes associations sont en Mairie.

De plus ont eu lieu deux assemblées générales annuelle pour l'ADAR de Dourgne et l'ADMR de Puylaurens, ont été votés à l'unanimité, les rapports : moral, activité et financier de l'année 2020.

C'EST ARRIVÉ EN 2021 C'EST ARRIVÉ EN 2021



Exposition sur les vieux outils



Rando Pelerinage



Visite du patrimoine de l'église



Minute du silence - 11 novembre



Les travaux avancent



Départ en retraite de l'institutrice Nicole



La fête du 23 octobre



Election d'un Conseil Municipal Jeunes

CEREMONIES COMMÉMORATIVES

DU 8 MAI 1945 ET DU 11 NOVEMBRE 1918



*Décoration de Francis Muratore
(4 ans porte-drapeau) - 11 novembre*



11 novembre.

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nil besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des frères qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretien-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.

Geneviève DARRIEUSSECO

De la grippe « espagnole » au virus covid -19

Il y a 100 ans tout juste, la France et le monde entier étaient frappés par une pandémie particulièrement calamiteuse dite la grippe espagnole.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire le mal ne venait pas d'Espagne mais d'Asie transporté en Europe par des combattants du grand conflit mondial. L'épidémie a d'abord touché les militaires puis toute la population, globalement de 1918 à 1923.

Il m'a paru intéressant de voir quelles traces ont été laissées sur notre commune et comment les populations ont réagi.

André Minet de la société culturelle du pays castrais a publié un cahier intitulé : « la grippe espagnole en pays castrais » J'en tire quelques informations.

La grippe a été particulièrement virulente entre le mois de mai 1918 et le mois d'avril 1919 trainant encore jusqu'en 1923. Le pic de contagion se situe en octobre 1918. Les villes et surtout les centres-villes ont été plus touchés que nos campagnes.

Cette épidémie que l'on appelait dans notre pays occitan la « marrano » n'a pas bien marqué Saint Germain des prés mais mérite quelques commentaires.

A la lecture des registres d'état civil de la commune, on remarque quelques annotations au crayon qui précisent les causes des décès, elles sont de la main d'une personne lettrée, le style d'écriture et le vocabulaire en témoignent mais restent parfois très vagues. Sous le nom de la personne décédée on peut lire « congestion » et souvent (pour les plus de 80 ans) « vieillesse ». Le mot grippe apparaît 4 fois et particulièrement pour deux décès qui ont marqué les esprits de l'époque et sont longtemps restés dans la mémoire collective.

Il s'agit des sœurs Pénavayre, Augusta et Thérèse, propriétaires du domaine de Soulet Haut, emportées par la grippe espagnole à l'âge de 63 et 64 ans à deux jours d'intervalle les 23 et 25 mai 1920.

Sur la période de 1913 à 1933, les archives nous donnent en moyenne 12 décès par an (la période de la guerre impacte fortement la démographie)

1913 – 1923 : 67 naissances et 130 sépultures, baisse de la natalité et forte mortalité

1923 – 1933 : 108 naissances et 107 sépultures retour à la normale

On découvre une anomalie chronologique en comparant avec les chiffres du Tarn.

J'ai dit que le pic de l'épidémie se situait en octobre 1918 dans notre département. A Saint Germain, cette année là, seulement 5 personnes ont perdu la vie dont 2 militaires au front !

En revanche 20 décès sont enregistrés en 1920 et 16 en 1921. On peut donc en déduire que la marrano a frappé notre territoire mais avec un peu de décalage sans être clairement identifiée. Un seul fait concret confirme l'inquiétude face à l'épidémie. Le conseil municipal de l'époque a décidé, à la demande de la préfecture, d'instaurer une inspection médicale de l'école en 1921. Le docteur Gourdou de Soual l'a réalisée et a reçu 100 francs d'indemnités.

Il n'y a pas d'autres traces à Saint Germain et la mémoire s'est estompée.

Qu'en est-il des « remèdes » ? Que peut-on en dire ? Les visites médicales sont réservées aux cas graves et les médecins n'ont pas beaucoup de moyens : pas de vaccin, hospitalisation toujours compliquée et vécue comme l'antichambre de la mort. L'aspirine pouvait soulager les fortes fièvres.

Le recours à un guérisseur était fréquent, le curé Pagès de la paroisse de Saint Germain proposait ses services et un élixir réconfortant

Les gestes barrières ? Masques ? Seule l'armée les a utilisés.

L'hygiène ? Il n'y a pas de salle d'eau dans les maisons, ni toilettes, ni eau courante.

Le confinement ? Notons un relatif isolement salutaire ; les rencontres se limitent aux foires ou marchés des environs et à la messe du dimanche. C'est sans doute pourquoi les zones rurales ont été moins affectées que les villes.

Il reste la prière et l'invocation des saints protecteurs en particulier **Saint Roch** à Saint Germain. Des prières particulières ont été ordonnées par Mgr Cézerac à tous les prêtres du diocèse.

L'attitude des populations est faite de résignation. « Qu'est-ce qu'on peut y faire ? il faut bien mourir de quelque chose » mais la tête est ailleurs. Nous sommes entre 1918 et 1923. Les populations sont encore dans la fierté d'avoir gagné la guerre et ressentent cette immense délivrance de la paix retrouvée. Il faut faire le deuil des soldats morts pour la France (certains avis de décès arrivent encore) et construire un monument du souvenir. Le conseil municipal pense d'abord à ce devoir de mémoire plus qu'à l'inspection sanitaire de l'école.

La grippe espagnole a fait 1883 victimes dans le Tarn dont 208 à Castres, 650 à Albi, 138 à Mazamet, 169 à Carmaux, 100 à Graulhet, 83 à Gaillac et 59 à Lavaur. Saint Germain aurait compté 4 décès dus à la pandémie. Tous ces chiffres sont approximatifs car l'identification des causes des décès n'est pas toujours sûre.

La guerre a tué 11 172 soldats tarnais !



L'association Donneur de sang Bénévole Val de Puylaurens.

Une association contribue à la promotion avec une équipe dynamique.

Quatre collectes sont portées au calendrier annuel pendant lesquelles les bénévoles interviennent auprès de l' E-F-S (établissement Français du sang d'ALBI) pour préparation de la salle, l'accueil, servir la collation, la surveillance des donneurs et conduite à tenir en cas de malaise.

La collation est un moment privilégié qui allie la **CONVIVIALITE** et la **SURVEILLANCE POST - DON DU DONNEUR.**

Des sensibilisations auprès des jeunes élèves ont eu lieu en milieu scolaire et MJC toujours les mesures de précaution ont été mises en œuvres.

Respect des gestes barrières. LE 5 Mars l'école de St Germain nous à accueilli chaleureusement avec la classe de CM1 CM2 et 20 élèves.

La municipalité était à nos côtés représentée par Monsieur Gérard Marty . Très bon déroulement de cette sensibilisation.

Le 30 Octobre à la MJC de Puylaurens s'est déroulée une intervention avec pas moins de 25 jeunes adolescents fort intéressés.

Le 9 Décembre c'est au tour de l'école "de la SOURCE" à Puylaurens avec les classes CP2 - CM1 (25 élèves) et CM1 - CM2(20 élèves)

Excellente matinée. Pour remercier cette jeunesse consciente qu'un DON de SANG est un cadeau extraordinaire dont on ne peut mesurer sa VALEUR, des gadgets, cahier, stylos, sur le thème Don de Sang ont été offerts à chaque participants des classes concernées pour leur participation et écoute.

VOICI les dates des collectes pour 2022 : 13 et 14 janvier - 24 et 25 mars - 02 et 03 juin -01 et 02 septembre - 08 et 09 décembre

Oui aucune erreur il y aura bien 5 collectes au lieu de 4 jusqu'à présent.

Conseil d'administration, membres bénévoles et moi même unis pour vous présenter nos chaleureux et sincères vœux à tous pour l'an nouveau. PRENEZ SOIN DE VOUS !!!!!



L'Association des Anciens Combattants

« Des ennuis de santé touchent la direction de l'association et empêchent la rédaction de l'article traditionnel de fin d'année. Cela m'oblige à demander la municipalité de nous présenter auprès de la population de Saint Germain des prés »

C'est ainsi que M. Bonnel , le président, a voulu que l'association des anciens combattants soit bien répertoriée sur le bulletin de cette année.

Oui l'association est bien vivante et participe activement aux cérémonies commémoratives des conflits endurés par les Français au siècle dernier et aux dernières opérations extérieures. La présence de porte drapeaux et l'organisation des cérémonies donnent une allure plus digne aux moments du recueillement pour l'hommage rendu à ceux qui se sont sacrifiés pour la France.

Cette année le 11 novembre a vu revenir les enfants des écoles et avec un nombre important de participants, le président Bonnel a décoré le porte drapeau M. Muratore.

Pour contacter l'association, veuillez vous adresser directement à la mairie qui fera suivre votre demande



Les 3 Pigeonniers



Après quelques jours de vacances, les entraînements ont repris à l'association pour les adhérents.

L'année 2021 s'est terminée par une « auberge espagnole », la fin des cours s'est donc déroulée dans la bonne humeur, les adhérentes étaient ravies de ce moment de partage (malgré quelques malades!).



L'association vous rappelle que les cours de fitness ont lieu les jeudis de 19h15 à 20h15 à la salle polyvalente .

Notre coach diplômé d'état aura le plaisir de vous initier à ces cours.

Il n'est pas trop tard pour prendre de bonnes résolutions et cela à tout âge, donner plus de tonicité et de souplesse à son corps surtout après l'excès des fêtes, et cela dans un environnement des plus conviviaux.

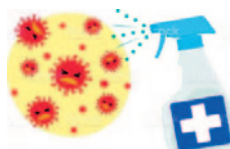
Vous pouvez à tout moment venir assister au cours, le meilleur accueil vous sera réservé, les inscriptions sont ouvertes toute l'année, vous pouvez aussi contacter la présidente de l'association :

Pauline au 06 17 75 22 1



L'association vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussites professionnelles.

Le protocole sanitaire mis en place lors du 1er dé-confinement reste bien sûr toujours d'actualité : désinfection du matériel utilisé lors du cours et gel hydro alcoolique à disposition .



Génération Mouvement, les Aînés Ruraux de Saint Germain des Prés

Suite à la pandémie, 2021 a été la copie de 2020 pour les activités de notre association. Nos anciens ont pu se retrouver à compter de juin les jeudis après midi tout en respectant les gestes barrières.

Un thé dansant a eu lieu au mois d'octobre. Pour 2022, 5 thés dansants sont programmés, mais la Covid 19 décidera s'ils peuvent se faire.

En 2021, le voyage au Puy du Fou programmé en 2020 a pu avoir lieu. Ce dernier que nous avons ouvert aux St Germinoises non adhérentes de l'association a eu un grand succès. Il s'est déroulé sur trois jours et deux nuits ! Ce séjour bien rempli a été très apprécié.

Sur le chemin du retour nous avons fait une halte au marais Poitevin.

Enfin notre sortie culturelle, qui, en cette année du bicentenaire de la mort de Napoléon, devait être la visite du château du Maréchal Soult a dû être annulée.

Notre club se réunit dans la salle du foyer tous les jeudis de 14 h à 17h pour des moments conviviaux avec un goûter.

Nous venons vous souhaiter à tous une bonne année 2022 et surtout une bonne santé.



L'Association « le club des doigts d'or et du temps libre »

Communes de Lempaut, Puylaurens, St Germain des Prés et Soual. compte rendu d'activités 2020 / 2021

L'association, ses membres, son bureau, présentent à tous les Saint-Germinoises et Saint-Germinoises, leurs meilleurs vœux de Santé, Bonheur et Réussite dans tous vos projets et dans le travail qui vous attend pour l'année 2022. Que 2022 soit une année de changements bénéfiques pour tous et vous garde en Bonne Santé.

Début 2020 et ainsi que début 2021 l'association n'a pas fait de compte-rendu d'activité compte-tenu des arrêts d'activité depuis le 5 mars 2020 suite à la pandémie qui sévit toujours. Il est fait ci-dessous un rattrapage pour 2020 et 2021 afin que vous soyez au courant des activités et du pourquoi des décisions prises.

Les activités de club ont été réduites au minimum, car les contraintes sanitaires sont trop importantes, tant dans les actions de préventions, port du masque, nettoyages après chaque usage par personne, achat de tout le matériel de désinfection, responsabilité des dirigeants en cas de contrôle ou en cas d'incidents sanitaires et coût financier important de ce que cela induit pour l'association.

Il a donc été décidé qu'il n'y aurait plus de thé dansant, de repas dansants, de voyages organisés, etc...les activités de Club ont donc été suspendues (y compris les activités d'atelier) du 5 mars 2020 au 15 septembre 2021.

Une reprise des activités fauteuils, ainsi qu'une petite reprise des activités d'ateliers décoratifs s'est fait depuis, avec obligation d'être à jour des vaccinations.

Les activités d'ateliers décoratifs se font sans nouvelle inscription, pour garder le contact entre les anciennes adhérentes et favoriser les échanges de savoir faire dans les domaines propre à chacun et à chacune. La production d'objet est personnelle, car il a été décidé qu'il n'y aurait plus d'exposition ni de marchés de Noël, jusqu'à nouvel ordre, toujours pour éviter tout incident sanitaire.

Pour l'activité fauteuils la pandémie ne change rien, si ce n'est le respect des gestes barrières préconisés, chaque adhérente et adhérent travaillant pour soi sur ses propres sièges, avec son outillage et ses matériaux.

Il y a trois demi-journées de 3 heures, le lundi après-midi 14h00/17h00, le mardi matin 9h00/12h00 et après-midi 14h00/17h00. Les personnes intéressées peuvent venir se renseigner ou s'inscrire dans les créneaux ci-dessus, mais doivent être à jour des vaccinations. Cette activité se passe au foyer des jeunes de la commune.

Le bureau et les adhérentes et adhérents vous renouvellent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en espérant qu'une plus grande protection des vaccins présents et à venir permettent à toutes et à tous une reprise complète normale de toutes les activités. Que 2022 vous garde en bonne santé.

Le 31 décembre 2021

le bureau du Club des Doigts d'or et du Temps Libre

MAM les Petits Galopins

LE PROJET VA DEVENIR CONCRET EN MARS 2022

Présentation :

Création de l'association en 2012

Depuis janvier 2021, après un changement des statuts, l'association se nomme désormais MAM les Petits Galopins.

Définition d'une MAM

Une MAM est une **M**aison d'**A**ssistantes **M**aternelles.

Ce n'est ni une crèche, ni une garderie, ni une micro crèche ! Delphine, Sylvie et Sandrine s'occuperont des enfants qu'elles accueillent dans un même lieu et non plus à leur domicile respectif. Il s'agit d'un petit accueil collectif (12 enfants) mais le cadre reste familial et le rythme des enfants est respecté au maximum. Les parents des enfants sont toujours nos employeurs.

Le local est en cours de construction, financé par la mairie. Nous serons locataires. Il sera un lieu aménagé spécialement pour les enfants, pour leur bien-être et leur sécurité, en collaboration avec la PMI.

Les horaires d'ouverture : 7h à 19h du lundi au vendredi, modulables selon les besoins des parents et nos disponibilités.

Où en sommes-nous du projet en décembre 2021 ?

Voilà 3 ans que nous avons débuté ce magnifique projet en collaboration avec Monsieur le Maire et les élus. Ce travail de longue haleine devrait se concrétiser en mars 2022 !

En attendant nous continuons à travailler :

- L'écriture du projet d'accueil, du règlement intérieur et du

règlement de fonctionnement, en collaboration avec la PMI, est enfin terminée. Ils sont la base de ce que nous proposerons aux enfants dans la MAM.

- Nous demandons des devis à des spécialistes de matériel petite enfance.

- Nous avons acheté nos premiers meubles de la MAM (une grande table ronde et des chaises à hauteur d'enfant, un meuble de déshabillage à casiers pour l'entrée) et il nous reste beaucoup d'achats à faire encore ! Le matériel petite enfance est onéreux, nous recherchons donc des aides financières, auprès de la CAF notamment.

Les dons de jouets et de matériel sont également les bienvenus. Ils seront soit utilisés par les enfants, soit revendus pour nous aider à acheter ce qu'il nous manque.

- Nos entretiens individuels et l'entretien collectif sont programmés avec les éducatrices de la PMI qui suivent notre dossier fin janvier et début février.

Nous espérons pouvoir ouvrir les portes de la MAM au mois de mars 2022 !

Si vous souhaitez des renseignements concernant la MAM, n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements :

Sandrine AMALRIC (Présidente) **06 28 34 49 33**

Les Assistantes Maternelles et les Petits Galopins vous souhaitent une belle année 2022 !



Carnaval au city stade 2021



Local de la MAM en cours de construction



Promenade au Dicoso



PÉTANQUE DE SAINT GERMAIN DES PRÉS

La bonne humeur étant de mise, la convivialité étant notre devise....l'année 2021 s'est passée sous les meilleurs hospices.

Malgré les soubresauts de l'épidémie de Covid qui est restée en toile de fond dans la tête de chacun, l'année 2021 nous a réservé de bien agréables surprises. En effet, nous avons pu, tous les vendredis des mois de **juillet et août**, assurer nos soirées tant attendues par chacun des adhérents (et autres invités occasionnels). Notre niveau d'adhésions a sensiblement augmenté puisqu'il est passé de 51 en 2020 à 66 personnes en 2021.

Chaque année nous versons une partie des bénéfices à une association caritative et cette année, nous avons privilégié l'Institut Curie pour sa lutte contre le Cancer.

Le point d'orgue de notre année 2021 fût l'organisation le **23 Octobre de la FETE DE L'AUTOMNE**. Notre exposition a, une fois de plus, intéressé tous les visiteurs qui n'ont pas manqué de remarquer notre documentation sur le village bien fournie, nos objets anciens tous plus intéressants les uns que les autres. Les enfants de l'école le vendredi après midi se sont beaucoup intéressés à l'exposition mais aussi aux explications sur la vie et le travail des abeilles. Ils ont également pu profiter de la fête foraine qui a assuré l'animation du vendredi fin d'après midi et le samedi.

Après une visite de l'église avec des explications historiques et architecturales de la part de Messieurs Razous et Escande, une trentaine de courageux ont arpenté la côte de Saint Roch avec, là aussi, des explications historiques de M. Escande sur le site. Tous étaient ravis de cette petite randonnée avec un soleil automnal bien apprécié.

Le samedi soir, le repas animé par La Bandas Los Tchaopinos a ravi les 185 participants qui ont su nous faire savoir combien ils appréciaient de pouvoir « revoir du monde et faire la fête ». Cela nous motive bien sûr à renouveler l'expérience.

Nous remercions ici l'ensemble des protagonistes qui ont œuvré pour que cette animation du village se passe dans les meilleures conditions.

L'engagement de tous nous encourage à continuer dans cette voie. Nous avons d'ores et déjà programmé une fête du printemps pour le 21 Mai 2022

Notre activité principale des vendredis soir des mois de juillet et août.

Bien que notre association soit intitulée Pétanque de SGDP, nous précisons que nous nous retrouvons **surtout autour d'un bon repas entre copains et en toute simplicité. Dès 19h30**, nous prenons l'apéritif et ensuite passons à table. Les bénévoles s'activent dès la fin de l'après midi pour dresser les tables, préparer les plats, faire le service, débarrasser, ranger, nettoyer etc.....et là aussi dans la bonne humeur. Nous les en remercions.

Après le repas, **ceux qui le désirent** jouent effectivement à la pétanque, mais d'autres personnes jouent à **des jeux de société** ou papotent.

Pour information, **le montant annuel de l'adhésion est de 7€**, celui du **repas les vendredis de 7€** pour les adultes et 3€ pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les non adhérents occasionnels 10€.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à appeler

Marie Claude au **06 70 64 02 12**

*TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ASSOCIATION
« PÉTANQUE DE SAINT GERMAIN DES PRÉS »
PRÉSENTE À L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU
VILLAGE UNE EXCELLENTE ANNÉE 2022.*



Le Conseil de Fraternité de Saint-Germain-des-Prés

Créé en 2002 par le Père Bruno Bories, le Relais d'Eglise de Saint-Germain-des-Prés est devenu en 2018 : le Conseil de Fraternité. Il dépend de la Paroisse Notre Dame de la Visitation de Puylaurens.

L'équipe composée d'une dizaine de bénévoles se réunit régulièrement pour débattre sur les différents thèmes et faire vivre notre Eglise de St Germain.

La majorité de notre activité est à la base l'aménagement et l'entretien de ce monument du patrimoine.

Notre rôle est, en collaboration avec le prêtre Père Joseph, la préparation des cérémonies : messes, baptêmes, mariages, sépultures, temps de prière pour la fête ou le 8 mai et le 11 novembre.

Une équipe est amenée à présider les sépultures en l'absence du prêtre.

La messe est célébrée le 4^{ème} samedi du mois à 18h00



En 2021, nous avons œuvré au décapage et à la remise à l'authentique du chœur de l'église. Après un nettoyage laborieux du sol, nous procéderons prochainement à la pose d'un vernis.

Nous remercions la mairie et les employés municipaux pour l'entretien régulier du bâtiment, leur disponibilité et leur aide dans les tâches les plus difficiles.

Nous avons aussi un œil sur le cimetière.

Le dimanche 14 mars à l'initiative du Père Joseph, avec l'appui des équipes du secteur une randonnée - pèlerinage s'est déroulée au Calvaire de St Roch.

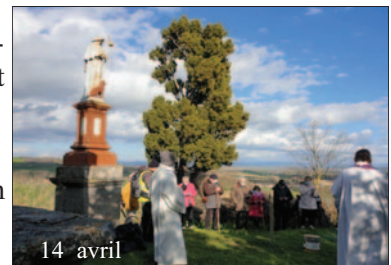
Le samedi 23 octobre (jour de la messe mensuelle et de la prière de Toussaint au cimetière) nous avons fait une journée « porte-ouverte » en collaboration de l'exposition sur le patrimoine organisée par la Pétanque.

Pour les fêtes de fin d'année, nous avons installé les illuminations du porche, de la porte de l'Eglise et fait la crèche.

Le Conseil de Fraternité vous souhaite une Bonne Année et Bonne Santé à vous tous.

Que 2022 soit la fin de la pandémie et que nous puissions nous retrouver dans une ambiance apaisée et chaleureuse.

L'équipe du Conseil de Fraternité



PAROISSE NOTRE DAME DE LA VISITATION

Prêtres :

- Père Joseph DEQUICK, curé

10 rue Cap de Castel

81700 Puylaurens

06 43 01 88 91 - joseph.dequick@gmail.com

- Père Serge AÏNADOU, vicaire,

23 rue Porte Coldonat

81700 Puylaurens

07 66 75 61 87 - sergeainadou@yahoo.fr

Secrétariat et Accueil : Centre paroissial

23 rue Porte Coldonat

81700 Puylaurens

05 63 75 01 01 - paroissedepuylaurens@orange.fr - Site : puylaurens.catholique.fr

Ouvert du mardi au vendredi : 10h à 12h et 15h à 18h & samedi 10h à 12h si urgence contact Père Joseph

« Le Lien » :

La feuille paroissiale d'informations paraît tous les 15 jours. Elle est affichée à l'entrée des églises.

Vous pouvez la recevoir directement chez vous en envoyant votre adresse-mail au Secrétariat paroissial.



RENCONTRE entre
les **PRODUCTEURS** du territoire
de la communauté de communes Sor et Agout
et les **CONSOMMATEURS**

**TOUS LES MERCREDI SOIR,
ENTRE 18H ET 19H15,
a lieu le
MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX
sous la halle de l'église
de Puylaurens**

*Une association de consommateurs
et de producteurs locaux
Vente directe de produits fermiers
Accès pour tous à des produits frais et de qualité,
Un rendez-vous hebdomadaire à Puylaurens*

On peut venir au marché directement mais on peut
aussi commander à l'avance grâce à un lien
internet. Pour recevoir ce lien ou avoir plus de
renseignements, il faut écrire la demande à :
ungoutdecocagne@gmail.com



locavor.fr

Un marché de produits locaux est organisé
toutes les semaines près de chez vous.
Ce circuit-court vous propose des
produits de qualité à un prix équitable.
+ d'infos sur notre page Internet



Infos et inscription sur :
<https://locavor.fr/257>



LOCAVOR de SOUAL
Distribution le vendredi de 17h30 à 19h
Salle des Associations - Rue de Calaf
Inscription gratuite - Sans engagement ni obligation d'achat

MIEL des CÔTEAUX de ST GERMAIN



Miel - Bougie - Pain d'épices - Confiture maison

Apicultrice récoltante

Audrey AMALRIC
Le Page

81700 ST GERMAIN DES PRES

Tél : 05.63.75.57.63

Email : amalricaudrey@orange.fr

Siret : 43 374 282 200 011

**Vente à la miellerie
sur RDV uniquement**



Vente directe
à Saint Germain des Prés
& Marché de Revel le samedi matin

*Oeufs fermiers, ail non traité anti-germe,
échalottes, caissette de viande bovine,
velouté et soupe de légume.*

Sylvie & Frédéric RAZOUS

GAEC MAS DE GUILHOUME

En Guillaunas Route des Côteaux - 81700 S' GERMAIN DES PRÉS

Sylvie ☎ 07 70 40 30 12 • Frédéric ☎ 06 50 73 69 09



En Guillaunas
81700
St Germain des Prés

05 63 75 05 27
06 18 88 73 53

M. et M^{me} SEBE
PRODUCTEURS

laurent.sebe@orange.fr



NAISSANCES

- Thomas, Alexandre, Guy SVRIDOFF DUTEIL,le 11 janvier
- Nina, Louise COMMUNE,le 16 janvier
- Luna, Sara TOUATI,le 30 janvier
- Arthur, Dominique BOULADE,le 1er mai
- Léo, Christian BOULADE,le 1er mai
- Robin, Serge PARIS,le 19 mai
- Séléna, Laïla, Françoise, Fouzia BRUNET,le 21 mai
- Naya, Mylène, Vicky LASSELIN,le 31 mai
- Alek, Edouard, Sebastien MARTINET,le 26 juin
- Warren DRESSAIRE,le 22 août
- Diana, Maëla SEGUR DOS SANTOS,le 16 novembre
- Iloa, Giulia BEAUVOIS,le 22 novembre

MARIAGES

- Axel, Jérémy PY et Michaela LAMPERT,le 6 mars

- Philippe, Jean-Marie GAYRAUD et Yazmin LORENZO SUAREZ, le 24 avril
- Youssoufa KABA et Marina Inge Marie-Thérèse LE LAMER, ... le 13 juillet
- Alexandre, Pierre LAFON et Sandrine, Marlène LARTIGUE,le 24 juillet
- Benjamin, François-Xavier JOUSSERAND
et Fanny, Marie, Bernadette ESCOLANO,le 28 août

DÉCÈS

- Manuel, Félix PARRO, 82 ans,le 18 février
- Didier REGOLO, 65 ans,le 25 avril
- Pierre-François, Albert, Robert MONTAUD, 73 ans,le 2 mai
- Jacqueline, Françoise, Marie LESAUVAGE, 86 ans,le 27 mai
- Yves, Pierre ASSERAY, 86 ans,le 29 mai
- Stéphane, André, Louis THERON, 45 ans, le 30 mai
- Emile, Jean, Joseph FONTES, 93 ans,le 8 juillet
- Jean-François METEREAU, 64 ans,le 1er août
- Yves, André UBIÉMA, 88 ans,le 6 août
- Michel CARRADE, 98 ans,le 4 septembre
- Rémi TAURINES, 70 ans,le 28 décembre



Hommage à Michel Carrade

Les Saint Germinoises qui l'ont côtoyé et fréquenté sont peu nombreux mais tous se souviennent d'un homme affable, simple et discret. Et cependant c'est un grand artiste, connu mondialement qui nous a quittés.

Michel Carrade est né le 8 août 1923 à Tarbes mais il viendra souvent dans le Tarn à Lescout où se trouve le berceau familial. Très tôt il est remarqué pour ses talents de musicien, en particulier à En Calcat par le père Dom Clément Jacob mais très vite c'est vers la peinture qu'il se tourne. Enseignant dans les beaux arts il cherche et trouve son style dans les années 60. C'est le travail sur la couleur qui l'intéresse.

« Mes toiles étaient toutes composées de bandes plus ou moins larges, plus ou moins fluides qui se liaient entre elles par des passages nets à points vifs ou qui se modulaient à l'aide de fondus, de glissements des formes les unes sur les autres »

Il appartient, comme le peintre Soulages à l'école de Paris et expose ses œuvres dans le monde entier

Michel Carrade et son épouse se sont installés en 1974 à Saint Germain des Prés sur la colline du Pech. Leur maison a été conçue par un de leurs amis grand architecte Claude Parent et elle est aujourd'hui classée, c'est lui qui l'a construite avec l'entreprise Azéma – Blasquez de Puylaurens.

Il a vécu dans une très grande discrétion, sans jamais mettre en avant sa notoriété internationale. Il a résidé dans sa maison jusqu'au 22 juin 2021, mais contraint d'être pris en charge dans un EPAHD de Saix, il s'est éteint dans son sommeil le 4 septembre 2021.

Ceux qui l'ont accompagné et soutenu durant ses dernières années rendues difficiles par l'âge et la maladie doivent être remerciés, pour nous, il était juste de lui rendre hommage.



Administration et services

Mairie de Saint-Germain-des-Prés	05 63 75 54 55
Ecole	05 63 75 52 59
La Poste Puylaurens	05 63 75 03 75
Gendarmerie	17 ou 05 63 70 83 00
Sapeurs Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Hôpital de Castres	05 63 71 63 71
Centre anti-poisons	05 61 77 74 47
A.D.M.R. Puylaurens	05 63 70 31 91
Météo France	08 10 33 31 81
Correspondante La Dépêche du Midi	05 63 75 57 63

Assistants maternelles

Amalric Sandrine, Les Romarins	06 28 34 49 33
Araud Delphine, 6 La Bonnetié	06 87 95 76 93
Arsuffi Martine, La Grèze	05 63 70 25 03
Bredariol Melina, la Plaisance	06 37 20 48 58
Clément Olivia, route de la gare	06 77 45 31 71
Contrerel Elodie, 6 La Bonnetié	06 10 17 16 62
Maes Roseline, En Brugas	06 35 17 41 78
Rabis Sylvie, 4 La Bonnetié	06 64 73 35 17

Coiffeuse à domicile

Les Ciseaux de Laeti	06 79 18 31 55
----------------------------	----------------

Loisirs

Scrapbooking (mises en pages d'albums photos) cours et ventes de fournitures Bourdieu Karine Mascaron06 10 62 10 31

Artisans

- **Plâtrier - Peintre - Tapissier**
Albert Jean-Pierre, Montplaisir.....06 14 34 47 42
Beltran Norbert.....06 23 83 25 17
- **Carreleur**
Cechetto Manuel, Las Costas.....05 63 75 24 28
- **Electricien**
Ecolec, Jérémy Bardet, domaine de la Bonnetié, .07 60 00 21 21
Escoute Joël, En Auriol.....06 85 95 58 33
Phonelec (réseaux Télécom, courants faibles, électricité)
- **Maçons**
Escoute Cédric, Les Travers.....05 63 70 21 04
Pailhé Laurent, Saint Antoine.....05 63 75 24 47
Parro et Fils, Las Costos 05 63 75 00 67
- **Bois de chauffage**
Carrivenc, En Sarrat.....05 63 74 20 59
- **Carrosserie** (dépannage, prêt de véhicule...)
Joël Imart, Les Rives.....05 63 75 56 89
- **Chaudronnerie, tuyauterie**
Sarl Maury, route de Toulouse05 63 75 54 57
- **Rénovation**
Salvyre.....06 13 47 52 92
- **S et B Rénovation pose carrelage/faïence maçonnerie générale plâtrerie** Le Travers06 30 71 64 89

Multi-services

- **Assistante administrative et commerciale** Camp Isabelle, 28, Garrigue Méjeanne05 63 70 74 34, 06 72 73 61 59
- **Secrétariat et assistance administrative**
Catherine Benez

- **Immobilier**
BSK Doisneau Philippe

- **Sunan Couture – sur mesure, retouches, tous travaux de couture**
119 Hameau du Colombier

- **R COACHING personal trainer** Romain Commune
éducateur sportif diplômé d'Etat

- **TGO Transports Granier Occitanie**
Le Rivalou

Produits du terroir

- **Volailles**
Gaec Alibert Olivier, En Jeantet

- **Viandes**
Gaec Maurel Philippe & Nicolas, St Antoine 05 63 70 78 96

- **Légumes et plants**
Sébe Laurent & Sylvie, En Guillaunas

- **Miel, pain d'épices et dérivés - confitures**
Amalric Audrey, Le Page

- **Produits de la ferme**
Le Mas d'en Guilhoume.....05 63 75 02 58
Hérial Régis, La Trappe-Basse

- **Vente de cannelés**
Karine Bourdieu

- **Ô Camtar'n Pizzas à emporter**
Commandes au07 66 78 12 69
le mercredi à partir de 17h30 à St Germain face à l'école

Travaux agricoles, battages et élagage

- | | |
|--|----------------|
| Sarl Frède, En Payssièrè | 05 63 75 55 95 |
| Navar Franck, La Bonnetié | 05 63 75 58 90 |
| Sarl Rouanet, En Pradelat | 05 63 75 57 42 |
| Vertical travail du bois M. Afribo | 06 74 88 86 83 |

Terrassements et assainissements

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| Navar Franck, La Bonnetié | 05 63 75 58 90 |
| Pellissier Cédric, Malacam | 06 28 70 92 61 |

Divers Loisirs

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| Centre Equestre, Le Juge | 05 63 75 02 58 |
| Le Domaine de Flore Sénègre..... | 06 87 62 95 21 |
| Espoirs équestres, En Valette | 06 27 16 02 12 |

*Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons. Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie.
Merci d'avance.*

Vertical

Travail du bois

Mr AFRIBO

Création de mobilier sur mesure
Aménagement intérieur et extérieur
Pose cuisine • Peinture Airless

06 74 88 86 83

VerticalAl.occitanie@gmail.com • 81700 Saint Germain des Prés

Siret : 831 506 358 00019

Sunan Couture

↑ Sur mesure Femmes

↑ Retouches Hommes / Femmes

↑ Tous travaux de couture



Tél. : 07 66 26 42 24

119 hameau Le Colombier - 81700 ST. GEMAIN-DES-PRÉS



TGO

Transports Granier Occitanie

M. GRANIER David

06 33 16 53 78

M. GRANIER Cyril

06 80 89 94 34

Le Rivalou - 81700 Saint-Germain-des-Prés
trsgranierocc@gmail.com

R COACHING

PERSONAL TRAINER



A DOMICILE



EN EXTERIEUR

Suivi personnalisé
en fonction
des objectifs
de chacun

**30€
la séance**
Seul ou
à plusieurs



RENFORCEMENT
MUSCULAIRE



CIRCUIT TRAINING



ATELIER CARDIO



ENTRETIEN
DE SON CORPS



PERTE DE POIDS



STRETCHING

ROMAIN COMMUNE - EDUCATEUR SPORTIF DIPLOME D'ETAT



07-81-48-82-48



R_Coaching81



R-Coaching

